

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01586 Numéro SIREN : 799 836 903 Nom ou dénomination : 2THELOO FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 59965

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-07-2019

N° DE DEPOT : 059965

N° GESTION : 2014B01586

N° SIREN : 799836903

DENOMINATION : 2THELOO FRANCE

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2018

Bilan Actif

Certifié Conforme

SAS 2THELOO FRANCE | Comptes annuels

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	87 540	35 016	52 524	61 278
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	984 444	231 150	753 294	868 869
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	847 621	847 620		302
Installations tech., matériels et outillages industriels	99 414	91 220	8 194	13 790
Autres immobilisations corporelles	532 013	232 660	299 353	81 834
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 985		18 985	18 873
TOTAL (I)	2 570 017	1 437 667	1 132 350	1 044 945
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	36 940	10 804	26 136	27 885
Avances et acomptes versés sur commandes	82 409		82 409	
Créances				
Clients et comptes rattachés				518 823
Autres	118 421		118 421	308 238
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	99 697		99 697	67 026
Charges constatées d'avance	17 331		17 331	19 179
TOTAL (II)	354 798	10 804	343 994	941 150
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 924 815	1 448 471	1 476 345	1 986 096

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 10	10	10
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-1 760 299	-1 242 077
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-37 854	-518 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-1 798 144	-1 760 289
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	240 042	72 554
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	240 042	72 554
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 301	110 737
Emprunts et dettes financières diverses	2 481 803	3 076 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 689	282 291
Dettes fiscales et sociales	109 451	201 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 202	2 260
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	3 034 446	3 673 831
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 476 345	1 986 096
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	37 870		37 870	80 270
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 221 214		1 221 214	1 136 845
Chiffre d'affaires Net	1 259 084		1 259 084	1 217 115
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				2 820
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				184 500
Autres produits			161 679	21 181
TOTAL (I)			1 420 763	1 425 617
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 434	30 540
Variation de stocks (marchandises)			-9 055	13 619
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			572 587	388 135
Impôts, taxes et versements assimilés			24 816	6 852
Salaires et traitements			349 220	366 909
Charges sociales			69 428	95 792
Dotations aux amortissements sur immobilisations			193 136	208 735
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			10 804	161 800
Dotations aux provisions pour risques et charges			167 488	72 554
Autres charges			21 454	390 352
TOTAL (II)			1 414 312	1 735 287
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			6 451	-309 671
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			42 229	49 632
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			42 229	49 632
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-42 229	-49 632
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-35 779	-359 303

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		412 333
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	161 800	
TOTAL (VII)	161 800	412 333
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 953	192
Sur opérations en capital	175 591	596 833
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	184 544	597 025
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-22 744	-184 692
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-20 668	-25 772
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 582 563	1 837 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 620 417	2 356 172
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-37 854	-518 223
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	40 944	40 024

ANNEXE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total du bilan avant répartition est de 1 476 345 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -37 854 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société par action simplifiée, 2Theloo France, créée en 2014, a pour principale activité le développement, l'implantation et l'exploitation d'un concept de boutiques-toilettes dans les centres villes, centres commerciaux, gares et stations service autoroutières.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation malgré la perte de la moitié du capital social et compte-tenu du soutien financier du groupe,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

En 2018, la société a fermé les sites relatifs à l'exploitation du fonds SAMOOVE d'une valeur brute de 67.800 € et du fonds WIC d'une valeur brute de 94.000 €. Ces fonds ayant été totalement dépréciés au cours de l'exercice 2017, la sortie de ces actifs n'a eu aucune conséquence sur le résultat comptable de la période.

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017 entre avril et septembre 2018. La société s'est vu proposer une rectification impactant les déficits reportables et rappelant 8.795 € de TVA déductible.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Suite à l'incendie ayant touché Notre-Dame-de-Paris, l'exploitation du site Notre-Dame est fortement compromise. Les dirigeants font leur possible pour que l'impact de cet incident soit minimisé.

Immobilisations incorporelles

Elles résultent des opérations de transmission universelle de patrimoine réalisées au cours de l'exercice 2016.

Le montant des malis techniques comptabilisés en fond de commerce (984 K€) résulte d'évaluations réalisées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des contrats correspondant.

Aussi, compte tenu de la sensibilité des valorisations aux paramètres utilisés et dans le respect des nouvelles dispositions issues de la réforme des règlements comptables de 2016 portant sur l'évaluation des fonds commerciaux, une appréciation dégradée des résultats futurs pourrait remettre en cause les valorisations supportant les valeurs des fonds commerciaux et se traduire par des dépréciations lors des années à venir.

Par ailleurs, les fonds commerciaux SAMOOVE et WIC, dépréciés à 100% au cours de l'exercice 2017, ont été totalement repris et comptabilisés en perte au cours de l'exercice 2018, du fait de la fermeture définitive des sites sur la période.

Compte tenu de la dépendance de l'activité de chaque concession d'espace public à laquelle il se rattache, le fonds commercial SARIVO, non déprécié à la clôture, a été amorti sur la durée restante du bail à compter du 1er janvier 2017.

Au 31/12/2018, les immobilisations incorporelles sont constituées de (VNC) :

- . Licences sur les marques du groupe Point WC : 53 K€
- . Fonds commercial : 753 K€

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement appliquée pour l'ensemble des immobilisations concernant les installations sanitaires est de 5 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent uniquement à des dépôts de garantie.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une dépréciation des stocks a été comptabilisée au 31/12/2018 pour un montant de 10.804 €.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu du turn over important inhérent à l'activité de la société, le management n'a pas procédé au calcul de l'indemnité au titre des départs en retraite considéré comme non significatif.

Impôts sur les bénéfices

En date du 1er janvier 2015, la société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société 2Theloo French Group, société au capital de 1.938.395 euros, dont le siège social est au 13, rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 012 553.

La société 2Theloo French Group se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de distribution.

Dans le groupe fiscal 2Theloo French Group, les sociétés intégrées fiscalement supportent l'impôt qu'elles devraient acquitter si elles étaient imposées séparément.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été transféré à la société tête du groupe.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18.725 € hors taxe.

Rémunération du dirigeant

Néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	19	22
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	19	22

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	0.01000	10
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 000	0.01000	10

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Total		

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
SARIVO	984 444
	TOTAL
	984 444

Commentaire

Les fonds commerciaux SAMOOVE et WIC, reçus en apport en 2016 et dépréciés à 100% en 2017, ont été totalement repris et comptabilisés en perte du fait de la fermeture définitive des sites en 2018.

Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2THELOO HOLDING BV PRINS HENDRIKLAAN 17 - 1075AZ AMSTERDAM - PAYS BAS	675 392	100.00

Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice		Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 233 784			
	TOTAL	1 233 784			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		847 621			
Installations techniques, matériel et outillages ind.		99 414			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		134 135			280 429
Mat. de transport		3 846			
Mat. de bureau et info., mobilier		113 602			
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL	1 198 619			280 429
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		18 873			112
	TOTAL	18 873			112
	TOTAL GENERAL	2 451 276			280 541
Cadre B					
		Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.	
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		161 800	1 071 984		
	TOTAL	161 800	1 071 984		
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			847 621		
Installations techniques, matériel et outillages ind.			99 414		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			414 565		
Mat. de transport			3 846		
Mat. de bureau et info., mobilier			113 602		
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		1 479 048		
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			18 985		
	TOTAL		18 985		
	TOTAL GENERAL	161 800	2 570 017		

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
---------------------------------------	--------------------------------	----------	----------	---------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	141 837	124 329		266 166
	141 837	124 329		266 166

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencs. et aménag. des constr.	847 319	302		847 620
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	85 625	5 596		91 220
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	75 130	52 268		127 398
Matériel de transport	3 846			3 846
Mat. de bureau et informatique, mobilier	90 775	10 642		101 416
Emballages récup. et divers				
	1 102 694	68 808		1 171 501
TOTAL GENERAL	1 244 530	193 137		1 437 667

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement (I)
Autres postes d'immo. incorp. (II)

TOTAL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Inst. gales., agencs. et aménag. des constr.
Inst. techniques, mat. et outillage indust.
Inst. gales., agenc. et aménagements divers
Matériel de transport
Mat. de bureau, informatique, mobilier
Emballages récup. et divers.

TOTAL

Frais d'acquisition de titres de participations

TOTAL GENERAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE	TOTAL GENERAL NON VENTILE	TOTAL GENERAL NON VENTILE
---------------------------	---------------------------	---------------------------

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges	72 554	167 488			240 042
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
	72 554	167 488			240 042
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	161 800		161 800		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours		10 804			10 804
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	161 800	10 804	161 800		10 804
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	234 354	178 292	161 800		250 846
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		178 292			
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles			161 800		
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

		Liquidité de l'actif	
	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	18 985		18 985
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	94	94	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	33 222	33 222	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	72 120	72 120	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	12 984	12 984	
Charges constatées d'avance	17 331	17 331	
TOTAL	154 738	135 753	18 985

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	57 301	38 444	18 857	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	379 689	379 689		
Personnel et comptes rattachés	17 900	17 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 677	30 677		
Impôts sur les bénéfices	21 839	21 839		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 146	13 146		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	25 889	25 889		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 481 803	2 481 803		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	6 202	6 202		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	3 034 446	3 015 589	18 857

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

42 328

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés
personnes physiques

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		72 120
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		2 481 803
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		40 945
Frais de gestion		120 093

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-35 779	-20 668	-15 111
+ Résultat exceptionnel	-22 744		-22 744
- Participation des salariés			
Résultat comptable	-58 522	-20 668	-37 854

Le montant de 20.668 € correspond au CICE de l'année 2018 transféré à la société tête du groupe fiscal.

Les déficits antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à 12.239 €.

Les déficits cumulés transmis à la société tête de groupe s'élèvent à 1.080.719 € au 31 décembre 2018.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôt
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables	12 239	3 427
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL	-12 239	-3 427

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	-1 760 289
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	-1 760 289
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	-1 760 289
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-518 223
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	518 223
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	-1 760 289
Résultat de l'exercice	-37 854
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	-1 798 144

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		494 799.14
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		494 799.14

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		494 799.14
418100 Clients Factures à établir		494 799.14
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		494 799.14

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 523.34	172 542.08
Dettes fiscales et sociales	50 734.33	34 446.99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	365 257.67	206 989.07

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 523.34	172 542.08
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	314 523.34	172 542.08
Dettes fiscales et sociales	50 734.33	34 446.99
428200 Dettes provisionnées pour congés à payer	16 643.28	21 211.57
438200 Charges sociales sur congés à payer	2 514.49	4 667.91
438610 Taxe d'apprentissage	2 342.36	2 570.83
438620 Formation Continue	3 345.20	4 689.68
448600 Etat Charges à payer	25 889.00	1 307.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	365 257.67	206 989.07

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	17 331	19 179
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	17 331	19 179

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Indemnité prud'homale	13 791	
Redressement fiscal	8 953	
Valeur nette comptable des actifs cédés	161 800	
Reprise dépréciation sur fonds commercial		161 800
TOTAL	184 544	161 800

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
Néant	
	Total

2THELOO France
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 10 euros
13 rue Riblette -75020- PARIS
RCS PARIS 799 836 903
(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2019

Le 30 juin 2019, à 21h00, à Paris,

L'associé unique de la Société, la société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette -75020-PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING BV, elle-même représentée par Monsieur Tom DANIELS, dûment habilité,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le président de la Société a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 37 854 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 37 854 euros de la manière suivante

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 37 854 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 37 854 euros
- Solde du report à nouveau, soit 1 798 153 euros.

Capitaux propres de la Société non reconstitués

Les résultats de l'exercice ne nous permettent pas de reconstituer nos capitaux propres qui demeurent inférieurs à la moitié du capital.

THOISIEME DECISION – – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Une convention réglementée a été conclue au cours du dernier exercice clos : il s'agit d'une convention de prestation de services entre la Société et la société 2THELOO FRENCH GROUP, son associé unique, conclue à effet du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation 6 mois à l'avance, et ayant pour objet le conseil et l'assistance dans les domaines :

- administratifs, techniques et organisationnels
- du personnel
- financiers, fiscaux, comptables.

La rémunération hors taxes des prestations rendues par de la société 2THELOO FRENCH GROUP est en relation avec le volume de ses activités, et fixée dans les termes suivants :

- Une partie égale à la quote-part de la Société dans les coûts du de la société 2THELOO FRENCH GROUP, quote-part calculée en principe au prorata des chiffres d'affaires hors taxes de toutes les sociétés clientes du Prestataire sur une période annuelle.

Par exception, la clé de répartition concernant les rémunérations et charges de personnel ne tient pas au chiffre d'affaires réalisé mais au nombre de salariés de chaque société cliente de la société 2THELOO FRENCH GROUP.

- Une marge égale à 5% de la somme précédente.

Sous réserve de l'année 2015 -première année d'exécution du contrat-, la rémunération est réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels semestriels, d'un montant égal à la moitié de la rémunération du prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base de du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par la Société au cours de l'exercice et de son résultat courant.

QUATRIEME DECISION – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président de la Société, et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de

l'augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, constate qu'au 31 décembre 2018, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société et qu'en conséquence le seuil de 3% visé par l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce n'est pas atteint,

décide de rejeter le projet de décision suivante :

« L'associé unique autorise, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce, le Président de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société par l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société, dans la limite d'un montant maximum de 100.000 euros.

Le prix de souscription des actions serait déterminé par le Président de la Société aux conditions prévues aux articles L. 3332-20 du Code du travail, et délègue tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet notamment de :

- *de fixer le prix de souscription des actions dans les conditions visées ci-dessus,*
- *d'arrêter les modalités de la ou des émissions, de décider le montant à émettre, le prix de souscription, les dates de souscription, de procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives aux augmentations de capital, et plus généralement,*
- *d'exécuter tous actes, de prendre toutes mesures et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital autorisées dans le cadre de la délégation visée ci-dessus,*

Il décide que la présente délégation est consentie pour une période de six (6) mois à compter de la présente résolution.

Il supprime le droit préférentiel de souscription des associés de la Société attaché aux actions à émettre, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société. »

CINQUIEME DECISION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



2THELOO FRENCH GROUP
Représentée par son président

Représenté par Monsieur Tom Daniels

2THELOO FRANCE

13, rue Riblette
75020 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Le 28 juin 2019

2THELOO FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2THELOO France SAS, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

Dans notre rapport du 28 Septembre 2018 relatif à l'exercice 2017, nous avons formulé un refus de certifier en raison de l'insuffisance des procédures d'encaissement et d'enregistrement ne nous permettant pas de vérifier le montant des ventes. Pour les mêmes raisons nous n'avons pas pu vérifier le montant des ventes figurant dans les comptes au 31 décembre 2018 et qui s'élèvent à 1 259 084 euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » page 7 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 juin 2019



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes